

Des voies multiples

Sécularisation et laïcité de Jean-Claude Monod. Presses
Universitaires de France, « Philosophies », 152 p.

François Boucher

Number 234, Fall 2010

Enjeux de la laïcité I

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/61951ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Spirale magazine culturel inc.

ISSN

0225-9044 (print)

1923-3213 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Boucher, F. (2010). Des voies multiples / *Sécularisation et laïcité* de Jean-Claude Monod. Presses Universitaires de France, « Philosophies », 152 p. *Spirale*, (234), 46–48.

Pour démontrer son hypothèse, Luizard utilise les exemples de l'empire ottoman sunnite et de l'empire perse chiite, qui furent démantelés au profit de nouveaux empires coloniaux : européens et russes. Ce démantèlement les obligea à se moderniser (surtout militairement) et cette modernisation s'est effectuée grâce à un enseignement laïque souvent dispensé par des enseignants étrangers. Ces écoles firent perdre le monopole de l'enseignement aux religieux. La fascination et l'imitation des modèles européens opérèrent sur l'ensemble de la population. Les constitutions de ces deux empires furent le produit des pressions externes (anglaises, françaises, russes). Le peuple ne supportait plus l'absolutisme, l'arbitraire et la corruption du pouvoir, et il ne supportait pas davantage la dépendance économique du pays. La Première Guerre mondiale achèvera le démantèlement de l'empire ottoman et perse. L'expansion européenne avait été économique et culturelle ; elle se ferait désormais par une occupation militaire.

PROMESSES DE L'AVENTURE COLONIALE

Menée au nom de la civilisation, l'aventure coloniale entendait libérer, civiliser et moderniser les peuples. Mustafa Kemal se réappropria ces idées et, grâce à une action militaire, fit de la Turquie un État-nation moderne laïque, quitte à l'imposer par la force. Il établit une identité collective ethnique, linguistique et religieuse, tout en préservant le caractère laïque de l'État. En Iran, Reza Khân imita la Turquie et forma une république sous la tutelle de la Grande-Bretagne. Il se fit couronner roi et ce fut le début du régime Pahlavi. Contrant diverses rébellions, il œuvra à la glorification de la Perse ancienne et mit à l'ordre du jour la modernité et la laïcité. Il en fut toutefois autrement pour les peuples arabes, malgré les promesses faites par les Britanniques au Chérif Huseyn de La Mecque de leur accor-

der l'indépendance et un vaste royaume arabe. On subdivisa plutôt le monde arabe en petits États soumis à des mandats. Les trois provinces ottomanes qui formèrent l'Irak ont été fusionnées en vertu d'une rationalisation et d'une systématisation de la discrimination confessionnelle : les Irakiens sunnites faisaient partie de la catégorie A et les chiites de la catégorie B. Le régime de Saddam Hussein fut l'achèvement de cette discrimination.

Avec la colonisation européenne, la laïcité s'est opérée d'une façon autoritaire avec les résultats que l'on connaît en Tunisie, en Égypte et en Irak. Ces réformes furent autant d'épreuves de force avec la société. Dans ces modernités autoritaires imposées « *par le haut* » et maintenues en place par les pays mandataires, la répression ne visait pas seulement les religieux, mais les nationalistes dissidents, les libéraux, les communistes, et un certain nombre de minorités ethniques et confessionnelles. L'État y est l'expression métahistorique de la souveraineté nationale et le principal acteur d'une économie dirigée par le pays mandataire. Le Parti unique et le culte de la personnalité du chef (le plus souvent un militaire) sont les instruments privilégiés de la structure de ces régimes. L'islam, bien qu'il soit la religion officielle de ces États, est en ce sens un islam au service de l'État, suffisamment puissant, d'ailleurs, pour endiguer la doctrine athée communiste, par exemple.

Comme le rappelle Luizard, la laïcité ne fut pas qu'un simple volet de la modernisation : instrument de régimes autoritaires, elle représenta l'aspect le plus décrié de ces régimes. La réaction religieuse à ces régimes autoritaires, laïques ou non, montre bien qu'en définitive, ce n'est pas tant la laïcité que l'autoritarisme qui est décrié. Luizard se voit dès lors obligé d'admettre que la laïcité n'est pas non plus l'élément fondamental de la démocratisation.

Des voies multiples



PAR FRANÇOIS BOUCHER

SÉCULARISATION ET LAÏCITÉ de Jean-Claude Monod
Presses Universitaires de France, « Philosophies », 152 p.

Comment articuler le lien entre les concepts de sécularisation et de laïcité ? Dans cet essai, Jean-Claude Monod présente la laïcité comme l'achèvement politique du processus de sécularisation. Deux questions principales traversent le livre. Premièrement, face au renouveau religieux dans plusieurs régions du monde (montée des mouvements néo-évangéliques, de l'islamisme, etc.), il faut se

demander si la sécularisation a encore sa place en tant que « *paradigme interprétatif des sociétés modernes* ». Deuxièmement, Monod met en question le sens et la désirabilité de la laïcité en tant qu'idéal politique.

Un des grands mérites du livre est de montrer que la sécularisation est un processus sociologique non univoque qu'il

faut éviter de concevoir à travers le prisme d'une philosophie de l'histoire qui ferait de l'effacement de la croyance religieuse l'inévitable résultat de la modernité et du progrès.

VERS UNE CONCEPTION PLUS NUANCÉE DE LA SÉCULARISATION

Monod commence par présenter la sécularisation comme un processus de déclin de l'influence religieuse sur toutes les sphères d'activité humaine. Il soutient que la source historique de la sécularisation est ce que Weber a appelé le désenchantement du monde, c'est-à-dire le processus par lequel les sociétés en viennent à concevoir le monde (naturel et social) comme étant « *vidé de sacralité et des forces magiques que l'on pourrait invoquer, prier, orienter* ». Selon Monod, c'est à l'époque moderne que la sécularisation devient véritablement effective en Europe. Trois révolutions marquent le déclin de l'influence de la religion dans les sociétés modernes occidentales. D'abord, la révolution

Un des grands mérites du livre est de montrer que la sécularisation est un processus sociologique non univoque qu'il faut éviter de concevoir à travers le prisme d'une philosophie de l'histoire qui ferait de l'effacement de la croyance religieuse l'inévitable résultat de la modernité et du progrès.

scientifique, opérée par le développement de la physique mathématique, réalise une séparation entre savoir et religion. Deuxièmement, les guerres de religions européennes du XVII^e siècle produisent une révolution politique par laquelle l'État affirme sa souveraineté et se sépare de la religion. Enfin, la révolution religieuse amenée par la Réforme protestante entraîne une pluralisation et une individualisation de la foi. Le résultat de ces révolutions, que l'on ne peut hélas ici qu'esquisser sans les nuances qui s'imposeraient, est une différenciation et une autonomisation des sphères d'activités humaines, chacune se gouvernant dès lors selon ses propres normes.

Monod cherche ensuite à montrer que la sécularisation n'est pas un processus univoque menant nécessairement à l'élimination de la religiosité. Elle ne contient pas uniquement une dimension de rupture (avec un passé religieux), mais aussi une dimension de continuité; elle produit un transfert de la sacralité et une transformation des contenus religieux. Toutefois, les éléments de continuité que Monod identifie sont peu convaincants.

Premièrement, Monod maintient, en s'appuyant sur les écrits de Hegel, que l'individualisation de la croyance liée à la sécularisation est en fait la réalisation historique du véritable esprit du christianisme, lequel repose sur un principe de

liberté subjective. Cela va pourtant à l'encontre du rejet de Monod de toute conception téléologique de la sécularisation s'appuyant sur une philosophie de l'histoire. Deuxièmement, s'inspirant de Weber, Monod défend l'idée que plusieurs organisations non religieuses continuent toujours d'assumer la fonction d'approbation éthique qui était autrefois la responsabilité de sectes religieuses. Or s'il semble ici y avoir une continuité de fonction, c'est l'élément de rupture qui est nettement dominant. La participation à la vie associative est peut-être bien toujours une source d'approbation morale, il n'en reste pas moins qu'un des faits marquants des sociétés modernes est que les jugements moraux ne reposent plus sur des autorités et des croyances religieuses. Enfin, le troisième élément de continuité que Monod identifie se base sur la thèse de Carl Schmitt voulant que « *tous les concepts prégnants de la théorie moderne de l'État sont des concepts théologiques sécularisés* ». Ainsi, la souveraineté de l'État serait une forme sécularisée de l'omnipotence de Dieu. Ce parallèle entre le concept moderne de

souveraineté de l'État et la toute-puissance de Dieu est toutefois douteux puisque la souveraineté de l'État est limitée de plusieurs manières — séparation des pouvoirs, exigence de respect des droits de l'homme, etc..

Il est surprenant de constater que lorsque Monod traite d'une continuité avec un passé religieux, ce dernier ne réfère pas au fait que la croyance religieuse est tou-

jours vigoureuse dans plusieurs sociétés sécularisées. Une telle persistance de la croyance s'observe évidemment aux États-Unis (avec la montée de la droite religieuse), mais également dans plusieurs sociétés où les Églises catholiques et protestantes sont toujours présentes et où l'immigration a amené des croyants de confession musulmane, hindoue, sikhe, ou autre. Monod pourrait objecter que ces mouvements religieux sont en fait des mouvements de *contre-sécularisation*. Or ce serait ignorer le caractère raisonnable, ou tolérant, de plusieurs croyants qui acceptent le fait du pluralisme religieux et ne cherchent pas à influencer le pouvoir politique afin d'imposer leur propre conception religieuse à l'ensemble de la société. S'il y a une continuité du religieux à travers sa transformation, c'est sans doute sur ce plan qu'elle peut être trouvée.

LAÏCITÉ ET AMÉNAGEMENT DE LA DIVERSITÉ RELIGIEUSE

Monod aborde également la question de la sécularisation en tant que mode institutionnel d'aménagement de la diversité religieuse. La laïcité est ainsi une variante spécifique de la sécularisation (en tant que régime institutionnel de pluralisme religieux) qu'on retrouve en France et qui se caractérise par une sécularisation (en tant que processus sociologique) du politique. La laïcité est le « *couronnement*

institutionnel et juridique du processus de sécularisation ». L'auteur cherche ainsi à distinguer le modèle français de sécularisation (la laïcité) de certains autres modèles de sécularisation comme la confessionnalisation (Allemagne et Pays-Bas) et la religion civile (États-Unis).

Lorsque Monod affirme que la laïcité française se caractérise par la sécularisation complète des institutions, c'est la dimension de déclin de la religion (et non pas de continuité) propre au processus de sécularisation qui est en jeu. Il appuie en effet cette thèse en montrant comment, dans la France de l'après-Révolution, une confrontation entre l'Église et l'État a produit une séparation entre eux. Cette laïcité-séparation est donc à distinguer de la confessionnalisation, laquelle se veut un régime de gestion du pluralisme religieux dans lequel l'État assure l'égalité entre les cultes non pas en se retirant complètement des affaires religieuses (stricte séparation), mais plutôt en supportant chacun de ceux-ci également. La laïcité-séparation à la française se distingue également, selon Monod, du modèle de sécularisation américain, lequel est fondé sur l'affirmation de la liberté religieuse (rejet de la coercition en matière de foi) et sur la reconnaissance d'une religion civile commune, laquelle repose sur un contenu religieux minimal et indéterminé faisant l'objet d'un consensus par recoupement.

Il faut toutefois se demander quel avantage il y a à définir la laïcité comme l'achèvement institutionnel du processus de sécularisation. Il est évident que c'est la dimension de déclin et d'effacement de la religion qui est invoquée dans cette définition. Or l'auteur affirme que la sécularisation n'est pas un processus univoque qui se réduit au déclin de l'influence du religieux, elle implique également une certaine persistance de l'influence du religieux. Mais si l'on reconnaît cette deuxième dimension de la sécularisation, pourquoi faudrait-il considérer que cette dernière est moins complète dans les sociétés qui, adoptant un régime de confessionnalisation ou de religion civile minimale, autorisent une certaine présence de la religion dans la vie publique? Dès lors que l'on reconnaît la complexité et les « multiples voies » de la sécularisation, il devient problématique d'affirmer que ce qui fait la spécificité de la laïcité française est qu'elle exprime l'achèvement le plus complet du processus de sécularisation.

PRINCIPES ET DESIRABILITÉ DE LA LAÏCITÉ

Dans le dernier chapitre, Monod entreprend de reconstruire les principes de la laïcité. Il soutient que celle-ci se fonde sur quatre principes. Tout d'abord, le principe fondamental de la laïcité est *l'égalité de tous devant la loi*. Ce premier principe entraîne le second, à savoir *la neutralité de l'État*. La neutralité requiert, d'une part, que l'État s'abstienne de reconnaître et de soutenir une quelconque religion et, d'autre part, qu'il respecte la liberté de conscience de tous. Or la liberté de conscience implique également

une exigence positive (c'est là le troisième principe), celle de garantir la *liberté de culte*. Cette exigence positive a priorité sur le principe de neutralité en tant qu'abstention lorsque le strict respect de cette neutralité empêche certains croyants de pratiquer leur religion. La priorité de la liberté de culte requiert, par exemple, que l'État finance les services religieux dans les lieux clos comme les prisons et les hôpitaux. Enfin, le quatrième principe, dérivant de la neutralité de l'État, est celui du « *dégagement d'une sphère publique indépendante de toute institution religieuse et de tout symbolisme religieux déterminé* ».

Monod précise qu'aucun des principes de la laïcité n'implique, par exemple, d'interdire le port du voile dans les écoles. Il prend ainsi ses distances par rapport au laïcisme, c'est-à-dire l'idée que l'État a une mission d'émancipation et que l'école doit être un lieu d'arrachement aux particularités sociales et aux préjugés d'origine religieuse. Selon lui, une telle position repose sur une conception particulière de la religion, de la raison et de la liberté qui ne saurait être librement acceptée par plusieurs croyants.

Néanmoins, l'auteur endosse la décision de la République d'interdire le port de signes religieux ostensibles à l'école en affirmant que ces formes d'expression des convictions individuelles sont porteuses d'une menace de fragmentation de l'unité nationale. Il donne ainsi priorité à la source républicaine de la laïcité (stricte séparation, souci du bien commun et de l'unité nationale) au détriment de sa source libérale (principe de liberté de conscience). Bien que Monod prenne soigneusement le temps de discuter

Dès lors que l'on reconnaît la complexité et les « multiples voies » de la sécularisation, il devient problématique d'affirmer que ce qui fait la spécificité de la laïcité française est qu'elle exprime l'achèvement le plus complet du processus de sécularisation.

les arguments des défenseurs du laïcisme, il se contente tout simplement d'affirmer que le port de signes religieux ostensibles a des effets corrosifs sur l'unité nationale. Or la question de la priorité de la source républicaine sur sa source libérale est présentement au cœur d'un important débat. Les défenseurs de la « laïcité ouverte » rejettent en effet la thèse voulant que les expressions de convictions religieuses par des individus dans la sphère publique conduisent nécessairement à la fragmentation de l'unité nationale. Ils rejettent ainsi la version rigide et républicaine de la laïcité défendue par Monod et mettent de l'avant une conception libérale-pluraliste de la laïcité dans laquelle la liberté de conscience prime sur l'exigence républicaine de séparation. En esquivant ce débat, Monod passe malheureusement sous silence ce qui semble être à l'heure actuelle un des plus importants enjeux concernant la laïcité.